

Sources et méthodes de l'histoire des relations internationales dans l'Europe médiévale

Stéphane Péquignot



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/712>

DOI : 10.4000/ashp.712

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2009

Pagination : 208-212

ISSN : 0292-0980

Référence électronique

Stéphane Péquignot, « Sources et méthodes de l'histoire des relations internationales dans l'Europe médiévale », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 140 | 2009, mis en ligne le 16 octobre 2009, consulté le 15 mars 2025. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/712> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.712>

SOURCES ET MÉTHODES DE L'HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DANS L'EUROPE MÉDIÉVALE

Maître de conférences : M. Stéphane PÉQUIGNOT

Programme de l'année 2007-2008 : I. *Les diplomaties médiévales occidentales : approches historiographiques.* — II. *Archives et correspondances diplomatiques dans l'Occident méditerranéen (XIII^e-XV^e s.).* — III. *Le « temps de la désobéissance » dans le royaume de Majorque (1324-1326).*

I. *Les diplomaties médiévales occidentales : approches historiographiques*

La première partie du séminaire a été consacrée à un type de document insuffisamment étudié, les instructions aux ambassadeurs. Généralement non datées, souvent dépourvues de signes de validation, les instructions ne peuvent être assimilées à des actes en bonne et due forme et ont de ce fait été négligées par la diplomatie traditionnelle. Elles ont certes constitué une source fondamentale pour de nombreux historiens auxquels elles semblaient, à tort, offrir un accès direct aux « intentions » des gouvernants, voire l'expression d'une « voix de l'État » qui transcenderait ses hérauts (cf. l'avant-propos d'A. Sorel au *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de la France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères*, t. I, 1884, p. I-IV), mais aucune approche critique générale de l'évolution, des modalités et des finalités du processus d'instruction n'a en revanche été entreprise. Après une lecture attentive du premier essai effectué dans cette direction par R.-A. de Maulde La Clavière (« Instructions diplomatiques au Moyen-Âge », *Revue d'histoire diplomatique*, 6 [1892], p. 602-632), dont la classification en « espèces » et en « styles » concerne uniquement le xv^e siècle et reprend trop directement des stéréotypes nationaux pour être acceptée sans réserve, l'examen de l'ensemble des travaux menés sur les instructions a permis de discerner une césure importante. Jusqu'au xii^e siècle, elles sont très rares en Occident et les spécialistes (par ex. A. Löhren, V. Menzel, F.-L. Ganshof, D. E. Queller, P. Chaplais, D. Nerlich, N. Drocourt) ne s'accordent pas sur l'ampleur de leur usage. Par la suite, les instructions écrites deviennent plus nombreuses, d'abord dans l'Italie du Nord, puis ailleurs en Occident, selon une chronologie et avec une intensité encore largement méconnues. L'origine de cette pratique a ordinairement été attribuée à Byzance depuis C. Neumann (« Über die urkundlichen Quellen zur Geschichte der byzantinisch-venetianischen Beziehungen vornehmlich im Zeitalter der Komnenen », *Byzantinische Zeitschrift*, 1 [1892], p. 366-378). Cette conception est cependant apparue discutable au regard de la faiblesse des preuves documentaires et des acquis récents de l'historiographie (voir, notamment, les travaux de D. Obolensky, N. Oikonomidès, C. A. Maltezos et

P. Schreiner, ainsi que les actes réunis par J. Shepard et S. Franklin [éd.], *Byzantine Diplomacy*, 1992 et M. Balard, É. Malamut et J.-M. Spieser [dir.], *Byzance et le monde extérieur*, 2005). D'autres facteurs ont par conséquent dû être avancés pour expliquer la présence plus importante des instructions dans les fonds occidentaux à partir du XIII^e siècle : l'accroissement général de la production d'écrits pragmatiques, une meilleure conservation des archives, le recours désormais fréquent à l'enregistrement, l'usage contemporain et nouveau de pouvoirs (*procuratoria*) dont le maniement est rendu plus aisé par des indications mises sur papier ou sur parchemin.

Au terme d'un panorama historiographique mené jusqu'à la fin du XV^e siècle, grâce auquel on a pu souligner le développement concomitant dans plusieurs chancelleries de marques d'autorité sur des instructions au formalisme accentué, l'analyse a porté plus particulièrement sur les *capitula*, les *memorials* et les *informacions* remis aux ambassadeurs des rois d'Aragon. Une recherche menée dans la section de chancellerie (*cancelleria*) de l'*Arxiu de la Corona d'Aragó* (Barcelone) a permis de réunir un dossier de près de deux cents instructions, les plus anciennes datant approximativement de 1277. Après avoir exposé la méthode suivie dans ces dépouillements – examen systématique des archives pour la période la plus haute, échantillonnage quand les fonds deviennent considérables –, plusieurs séances du séminaire ont pris pour objet les versions enregistrées des instructions remises aux ambassadeurs de Pierre III (1276-1285), d'Alphonse III (1285-1291) et de Jacques II d'Aragon (1291-1327), des états préparatoires produits au nom de ce dernier et, enfin, 19 *memorials* et *instruccions* (1397-1409) du roi Martin I^{er} destinés à ses représentants chargés de rétablir l'unité de l'Église durant le Grand Schisme.

L'analyse a permis de caractériser l'émergence à partir de la fin du XIII^e siècle d'une discipline préalable de la parole de l'ambassadeur de plus en plus serrée, en liaison étroite avec un usage intensif de l'écrit. Au terme d'un important travail préparatoire où le roi, sa parole, ses proches et la mise par écrit jouent un rôle central, l'objectif visé par le processus d'instruction est d'obtenir une parole efficace auprès du destinataire. À cette fin, on n'impose pas un modèle unique de parole aux représentants du roi, mais il existe une véritable discipline des circonstances de l'énonciation, des circonstances qui sont imaginées au préalable, auxquelles l'ambassadeur est enjoint de s'adapter, avant qu'il n'ait pour tâche, à partir du règne de Jacques II, de les configurer à sa guise. Corrélativement, les instructions constituent une pièce essentielle d'une conversation entre princes, elles en permettent en quelque sorte la tenue fictive via l'ambassadeur. Leur mise par écrit en commun dans des registres spécialisés, leur conservation et leur consultation aux archives contribuent à la transmission et à la consolidation d'une parole qui n'est pas seulement royale, mais aussi dynastique.

L'irruption progressive dans les audiences d'ambassade d'une parole préalablement définie par écrit est également apparue comme une rupture importante dans l'histoire de la diplomatie, un bouleversement des pratiques insuffisamment pris en compte par l'historiographie. Les ambassadeurs ne travaillent pas de la même manière avec ou sans instructions écrites, ne portent pas la parole de leur mandataire de façon identique. Enfin, l'on a remis en cause l'opposition traditionnelle entre les cités-États, qui contrôlent très fermement leurs ambassadeurs par des instructions « serrées », et des monarques qui, en se fondant sur le seul critère de la confiance et de la fidélité, se

contenteraient de donner des instructions « larges ». Les souverains aragonais et leur entourage, confirmant de la sorte une fois encore l'attention générale portée depuis le XIII^e siècle aux différents usages et enjeux de la parole des rois, suivent eux aussi de très près les propos des ambassadeurs.

II. Archives et correspondances diplomatiques dans l'Occident méditerranéen (XIII^e-XV^e s.)

Dans la seconde partie de la conférence, on a examiné deux dossiers relatifs à la pratique des entretiens menés par des ambassadeurs avec le destinataire de leur mission. Le premier a concerné les ambassades adressées par le Conseil de la ville de Barcelone au roi d'Aragon Alphonse le Magnanime lorsque ce dernier demeure en Italie entre 1435 et 1458. Après avoir rappelé les divergences qui ont opposé les historiens sur l'interprétation de cette période, on s'est attaché à préciser le droit dont pouvait arguer Barcelone pour expédier des représentants à son propre monarque. Des privilèges du XIII^e au XV^e siècle ont été analysés, ainsi que plusieurs passages de compilations juridiques du XVII^e siècle (G. Berart, A. Bosch et J. P. Xatmar) où était revendiquée explicitement la faculté pour la ville d'envoyer des *ambaixadors* à son prince et suzerain. Une première évaluation d'ensemble des sources disponibles, fort abondantes, a ensuite conduit à resserrer le champ d'observation aux entretiens menés à Naples par le syndic Antoni Vinyes entre septembre 1451 et avril 1452. Ont été présentées et discutées les pièces les plus importantes d'un dossier qui comporte vingt-six lettres de Vinyes envoyées au *Consell* (éd. J. M. Madurell Marimon, *Mensajeros barceloneses en la corte de Nápoles de Alfonso V de Aragón*, 1963), ainsi que de nombreux documents inédits de l'*Arxiu Històric de la Ciutat de Barcelona* et de l'*Arxiu de la Corona d'Aragó* : comptes rendus de délibérations des conseillers de Barcelone sur la mission, lettres du *Consell* à Vinyes ; correspondances du roi avec la ville, avec son épouse, María, lieutenant de Catalogne, etc. En étant toujours attentif aux enjeux complexes de la représentation des entretiens dans les divers documents où ils sont mentionnés, on a recherché les raisons qui pouvaient pousser le *Consell* à solliciter des entretiens avec le roi, les modalités de leur obtention, le déroulement et la dynamique d'un mode de communication jugé par tous crucial. De la sorte, on a pu observer un espace ambigu de dialogue politique, dans lequel les attentes et les marges de manœuvre des protagonistes diffèrent profondément. Pour la ville comme pour son représentant, les *parlaments* doivent fondamentalement permettre de s'approcher le plus près possible du roi, d'accéder à son oreille, de lui insuffler les suppliques et les informations efficaces qui sauront le convaincre de prononcer les bonnes paroles, de concéder les privilèges et d'exercer la justice en leur faveur. Comme ceux de ses prédécesseurs et de ses successeurs à Naples, les entretiens de Vinyes participent à un vaste effort de la ville pour toucher le roi et le faire revenir en Catalogne, ils s'ajoutent et se mêlent à l'envoi de nombreuses lettres, au recours à des hommes influents à la Cour et à l'intercession des saints invoquée en ce sens. En revanche, pour le monarque, la concession, la tenue et le déroulement des *parlaments* constituent autant d'instruments de gouvernement qui permettent de gérer la distribution de sa faveur à des solliciteurs qui se concurrencent à sa cour. Face à un roi qui joue dialectiquement de son rapport de proximité

avec ses sujets et de la distance insurmontable qui les en sépare, la « méthode Vinyes » est simple : observer et, en bon marin, attendre la disposition et le moment opportuns pour accéder au monarque ; dans l'entretien même, s'avancer en impétrant, représenter à Alphonse une ville soumise et exemplaire afin de mieux le convaincre de l'identité de ses droits et intérêts avec ceux de Barcelone. Ainsi guidé par son syndic, le navire de la ville s'échoue néanmoins sur les « bonnes et très gracieuses paroles » du roi, qui ne tranche jamais les affaires pour lesquelles Vinyes séjourne à Naples ; les grandes espérances de la ville sont donc déçues.

En guise de contrepoint, des entretiens diplomatiques plus « classiques » ont brièvement été envisagés à travers une lecture du *Llibre* du roi d'Aragon Pierre le Cérémonieux. Dans cette autobiographie souveraine, il est apparu que la narration d'audiences diplomatiques octroyées par le monarque se fondait pour une bonne part sur une réécriture *a posteriori* de documents du *Procès* intenté au roi de Majorque Jacques III, ainsi que sur des pièces d'archives (notamment des lettres) aisément accessibles aux rédacteurs. Outre ces questions de méthode, on a analysé la structure et le déroulement des audiences ainsi relatées, leur évolution et leur statut au sein de l'économie narrative du *Llibre*.

III. Le « temps de la désobéissance » dans le royaume de Majorque (1324-1326)

On a prolongé les réflexions engagées l'année dernière sur le « temps de la désobéissance » dans le royaume de Majorque de 1324 à 1326 (voir le rapport 2006-2007 pour le contexte). Deux aspects ont principalement retenu l'attention. Tout d'abord, l'étude de nouveaux documents, retrouvés notamment dans l'*Arxiu de la Corona d'Aragó*, a révélé le rôle important et largement méconnu de l'infant Pierre d'Aragon dans cette affaire internationale. Le troisième fils de Jacques II est apparu comme un intermédiaire privilégié entre la curie et la couronne d'Aragon, entre le tuteur Philippe et les hommes de Perpignan. Son appartenance à la famille royale, sa jeunesse, ses liens de fidélité, voire de dépendance, établis avec les nobles des deux côtés de la frontière – il est comte de Ribagorza, puis d'Empúries – le rendent fort utile. Il officie dans l'ouverture de voies parallèles de négociations entre les protagonistes, participe aux tentatives de règlement du sort de la reine-mère Marie de Majorque ou, plus tard, à l'obtention d'un compromis avec plusieurs des meneurs qui s'étaient opposés à la régence de l'infant Philippe.

Dans un deuxième temps, en se fondant sur des pièces découvertes aux archives départementales des Pyrénées-Orientales, l'analyse a porté sur l'action diplomatique menée par le gouvernement des hommes de Perpignan, largement entaché d'illégitimité aux yeux de ses adversaires. Pour ce pouvoir, traiter (*tractar*) avec des puissances étrangères est une question de survie dévolue aux principaux responsables du régime. Alors que les écrits qu'ils produisent, les émissaires qu'ils dépêchent et les paroles qu'ils prononcent sont systématiquement décriés par leurs adversaires, les hommes de Perpignan jouent sur le registre de la continuité politique. Ils s'affirment comme les conservateurs des droits du royaume, du roi et des sujets de la couronne de Majorque. Pour ce faire, ils s'efforcent de se fondre dans le moule de la production des documents

diplomatiques de la chancellerie majorquine, usent d'instruments et de méthodes similaires à ceux des ambassadeurs royaux de leur temps. De façon plus originale, ils tentent également d'effacer le soupçon d'illégitimité en mettant constamment en avant la personne du roi, ses écrits, son écriture même, tout en cherchant à faire converger derrière eux les voix des diverses communautés du royaume. Conjuguées aux stratégies de leurs adversaires, leurs campagnes diplomatiques se traduisent par un foisonnement de voies de négociation souvent contradictoires et toujours inabouties, mais dont l'examen apporte des éléments essentiels pour la compréhension du « temps de la désobéissance ».